

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AQUAVIC 3%

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0060

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012823-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AQUAVIC 3%
IODISANE 3%

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	HUVEPHARMA SA
	Adresse	34, rue Jean Monnet ZI d'Étriché - Segré 49500 Segré-en-Anjou Bleu France
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0060	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012823-0000	
Date de l'autorisation	17/08/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	16/08/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LABORATOIRE MERIEL S.A.S.
Adresse du fabricant	12 RUE DE MALACUSSY 42100 SAINT ETIENNE France
Emplacement des sites de fabrication	12 RUE DE MALACUSSY 42100 SAINT ETIENNE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	HYPRED
Adresse du fabricant	55 BOULEVARD JULES VERGER BP10180 35803 DINARD CEDEX France
Emplacement des sites de fabrication	55 BOULEVARD JULES VERGER BP10180 35803 DINARD CEDEX France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	3

2.2. Type de formulation

Concentré soluble SL

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (THYROÏDE) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .</p> <p>Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>Ne pas respirer les .</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p>

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS D'INGESTION:Appeler en cas de malaise.

EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés..

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement .

Consulter un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Rincer la bouche.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection du matériel d'élevage par trempage

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection du matériel d'élevage
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments

Méthode(s) d'application	Trempage - Trempage
Taux et fréquences d'application	-- Dilution 1 % v/v - Application sur surfaces propres, non poreuses Temps de contact : 30 min Température : 10°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons de 5L, 20L et 60L en HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un masque APF 10 et une combinaison imperméable pendant l'application.
- Rincer le matériel traité après le traitement. Pendant cette phase de rinçage, des équipements de protection individuelle identiques à ceux utilisés pendant la phase d'application doivent être portés.
- Ne pas toucher le matériel jusqu'à un séchage complet.
- Si des contrôles sont nécessaires, des équipements de protection individuelle identiques à ceux utilisés pendant la phase d'application doivent être portés.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection des surfaces de conduites d'eau potable pour l'eau de boisson des animaux

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des surfaces de conduites d'eau potable pour l'eau de boisson des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: S.Thyphimurium Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Remplissage - Remplissage Nettoyage en place (NEP) - Nettoyage en place (NEP)
Taux et fréquences d'application	-- Bactérie : 0,8 % v/v Levures : 0,5 % v/v - Remplissage : - Bactérie : 0,8 % v/v à 20°C avec un temps de contact de 30 minutes - Levures : 0,5 % v/v à 20°C avec un temps de contact de 30 minutes -- Bactéries et levures : 0,15 % v/v (pH résiduel des surfaces de 9 suite à un nettoyage alcalin) et 0,05 v/v (pH résiduel des surfaces de 5 suite à un nettoyage acide) - Nettoyage en place : Bactéries et levures : 0,15 % v/v (pH résiduel des surfaces de 9 suite à un nettoyage alcalin) et 0,05 v/v (pH résiduel des surfaces de 5 suite à un nettoyage acide), à 10°C avec un temps de contact de 60 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons de 5L, 20L et 60L en PEHD

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour le remplissage, une température minimale de 20°C doit être respectée pour garantir l'efficacité du produit.
- Pour le nettoyage en place, respecter strictement les conditions d'emploi préconisées en terme de pH résiduel sur les surfaces après nettoyage et rinçage, pour garantir l'efficacité du produit.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH).
- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- La solution diluée doit être utilisée immédiatement.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Verser progressivement le produit dans l'eau en remuant lentement pour éviter la formation d'une mousse trop importante et tout débordement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Pendant la phase de mélange et de chargement du produit, l'exposition doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :

- Une minimisation des phases manuelles;
- Un nettoyage régulier des équipements et de l'espace de travail;
- Eviter le contact avec des outils et objets contaminés;
- Formation et encadrement du personnel sur les bonnes pratiques;

De plus, le professionnel devra porter :

- Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit;
- Une combinaison de catégorie III type 6;
- Une protection oculaire.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau :
 - Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux :
 - Rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :
 - Rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) :
 - Sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience :
 - Placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Ne pas stocker plus de 2 ans

6. Autres informations

Les données suivantes ne sont plus requises sous réserve de l'évaluation des données reçues par l'ANSES :

Il conviendra de fournir les résultats de l'étude de stockage 2 ans à température ambiante en post-autorisation dans un délai de 6 mois.

De plus, selon le test de mousses persistantes, le volume de mousse est supérieur à la limite acceptable. Des données supplémentaires ont été fournies, suite aux données requises par l'ANSES, indiquant que le produit n'est pas un produit moussant dans des conditions spécifiques. Toutefois, ces conditions n'étant pas considérées comme représentatives des conditions réelles d'utilisation, un rapport comprenant une photo / vidéo démontrant l'absence de risque pour l'utilisateur (agriculteur ou prestataire de services d'élevage) lorsque le produit est dilué aux concentrations maximales d'utilisation dans les réservoirs appropriés sur le terrain et lors de l'application (pour la pulvérisation dans les bâtiments d'élevage et dans les cuves de trempage) du produit biocide dans les conditions réelles devra être fourni en post-autorisation, dans un délai de 2 mois.